

# Aménagement des chemins ruraux



Biodiversité

Citoyenneté

## DESCRIPTION

La perte de biodiversité est manifeste ces dernières décennies dans l'espace rural. La dégradation voire la disparition d'habitats favorables en sont la 1<sup>ère</sup> raison. Les chemins ruraux se réduisent, se simplifient et perdent leurs différentes fonctions. Il s'agit donc de faire revivre les chemins ruraux, support de biodiversité, de services divers et variés mais également de fonctions sociales. Les chemins ruraux sont un bien commun à valoriser.

## OBJECTIFS

**Environnement /paysage** : préserver, restaurer ou construire des chemins intégrés dans un réseau contribuant à une identité territoriale et esthétique.

**Biodiversité** : favoriser une expression de la biodiversité en développant une flore adaptée aux objectifs recherchés et aux activités adjacentes. Servir de couvert (habitat et refuge), de ressources alimentaires (directes et support) et de corridors à la faune.

**Social et économique** : favoriser les déplacements et les sports de pleine nature. Participer aux projets cadre de vie et tourisme de la collectivité.

**Pédagogique** : constituer un support d'apprentissage et d'éducation à la nature et au civisme.

## CONDITIONS

Définir une enveloppe territoriale cohérente et fixer des objectifs pour un projet global.

Fédérer les publics concernés (habitants, agriculteurs, randonneurs, chasseurs...).

Rassembler la connaissance (inventaire précis des chemins, contexte pédoclimatique, écologique, agricole, forestier).

Constituer un programme d'actions partagé.

La constitution d'un groupe de travail dédié ou d'une association peut être un plus.

Une bonne gestion des chemins ruraux peut contribuer à l'intégration des pratiques agricoles de non traitements en bordure de champs.

Aménagement du territoire

Développement durable

Environnement

Chasse



**En phase de lancement - Venez participer !**

## MISE EN ŒUVRE DE L'AMENAGEMENT DES CHEMINS RURAUX

L'aménagement des chemins ruraux nécessite de penser un projet global appliqué à une enveloppe territoriale définie. Ce peut être tout ou partie du territoire communal, par exemple. L'aménagement proposé ici peut intégrer divers objectifs et faire lui-même partie d'un projet plus global d'aménagement d'un territoire communal. Il repose sur la volonté de redonner ou d'améliorer les fonctions relatives à l'environnement et à la biodiversité portées en particulier par les chemins ruraux. Ses fonctions ou les conditions mises en œuvre pour les obtenir seront elles-mêmes un support d'activités sociales (balades, randonnées, sport...) et pédagogiques (connaissance de la nature, des acteurs ruraux, du respect de l'environnement...).

La Fédération départementale des chasseurs apporte son expertise et ses conseils sur les points suivants :

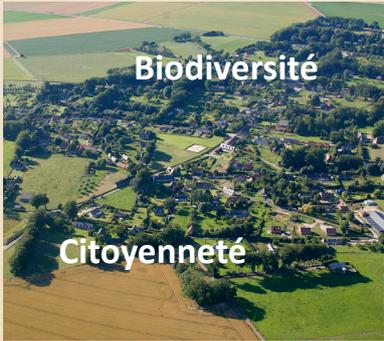
- Inventaire, diagnostic et cartographie de l'existant en collaboration avec la collectivité.
- Définition du contexte naturel et des activités présentes sur le territoire concerné.
- Proposition d'aménagements en fonctions des objectifs retenus.
- Relation avec les autres acteurs.
- Intégration des règlements existants (urbanisme, protection de l'environnement, droit de propriété...).
- Animation du projet aux cotés de la collectivité.

Elle peut en outre encadrer différents chantiers de restauration ou de plantations de haies, de bosquets, de ripisylves, de création de mares, d'implantation de bandes fleuries... ou de mise en œuvre de supports pédagogiques.

Pour cela, la FDC 71 s'appuie notamment sur l'action développée à l'échelon national par la Fédération nationale des chasseurs : « Les chemins ruraux – Cœur de Biodiversité ». Cette action propose des modèles stratégiques et d'actions pour la valorisation des chemins ruraux de France. Il s'agit, après un constat et un diagnostic préalables et partagés, de revitaliser ce bien commun que sont les chemins ruraux. Cette action est une invitation à la population locale pour Agir concrètement pour la Nature.

## FINANCEMENT

Une recherche d'aide financière peut être réalisée par la collectivité et/ou la FDC 71. Suivant les actions mises en œuvre, les financements obtenus peuvent représenter de 50 à 80 % de leur coût.



Biodiversité

Citoyenneté



Aménagement du territoire



Développement durable



Environnement

Chasse